

Certificat d'examen de types
n° F-02-F-018 du 19 février 2002

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C020298-D1

**Jaugeurs JAPY types JE-SA/1400, JE-MA/1400, JE-SA/1100, JE-MA/1100,
JE-SA/1650, JE-MA/1650, JE-MA/1800**
(précision fine)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-389 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : jaugeurs et de l'arrêté du 8 septembre 1975 relatif à la construction, l'installation et la vérification des jaugeurs, modifié par l'arrêté du 19 juin 1989.

FABRICANT :

WESTFALIA JAPY, route de Gray, BP 18, 21850 SAINT-APOLLINAIRE

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société WESTFALIA JAPY le bénéfice des approbations de modèle anciennement accordées à la société HUGONNET par les décisions suivantes :

- n° 95.00.231.003.1 du 5 juillet 1995 ⁽¹⁾ relative au jaugeur JAPY type JE-SA/1400,
- n° 95.00.231.004.1 du 5 juillet 1995 ⁽²⁾ relative au jaugeur JAPY type JE-MA/1400,
- n° 95.00.231.005.1 du 24 août 1995 ⁽³⁾ relative aux jaugeurs JAPY types JE-SA/1100 et JE-SA/1650,
- n° 95.00.231.006.1 du 24 août 1995 ⁽⁴⁾ relative aux jaugeurs JAPY types JE-MA/1100 et JE-MA/1650,
- n° 96.00.231.001.1 du 15 février 1996 ⁽⁵⁾ relative au jaugeur JAPY type JE-MA/1800.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES:

La marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par les décisions précitées.

VALIDITE:

Les limites de validité respectives de chacune des décisions précitées restent inchangées. Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

- (1) Revue de Métrologie : juillet 1995, page 678,
- (2) Revue de Métrologie : juillet 1995, page 684,
- (3) Revue de Métrologie : septembre 1995, page 912,
- (4) Revue de Métrologie : février 1996, page 1029,
- (5) Revue de Métrologie : mai 1996, page 73.